

Sortie de l'impasse politique : une démarche en trois étapes structurantes

Texte soumis à la Cellule d'Etudes Stratégiques (CES) du Projet 2014

samedi 21 février 2026

Graphèle Paluku-Atoka Uwekomu

La crise congolaise ne pourra être résolue ni par l'émotion, ni par la force, ni par des arrangements provisoires. Elle exige une méthode ordonnée, progressive et juridiquement fondée.

La solution proposée repose sur trois étapes logiquement articulées, **dont l'ordre ne peut être inversé.**

I. Assainir le Parlement

Le Parlement est le cœur du pouvoir législatif.

Tant qu'il restera fragile, capturé et discrédité, aucune réforme durable ne pourra émerger.

Assainir le Parlement signifie :

- s'assurer de son indépendance réelle ;
- garantir la transparence des procédures ;
- mettre fin aux pratiques de corruption ou d'instrumentalisation ;
- l'établir pleinement dans sa fonction de contrôle de l'exécutif par une révision de la Constitution ;
- ancrer la représentation nationale dans la volonté populaire.

Un Parlement sain est la condition première d'un redressement institutionnel crédible.

II. Redresser l'appareil judiciaire

Sur la base d'un Parlement assaini, il devient possible d'engager la réforme de la justice.

Redresser l'appareil judiciaire implique :

- garantir l'indépendance effective des magistrats en les protégeant ;
- mettre fin aux conflits d'intérêts et à l'impunité en garantissant leur autorité ;
- instaurer ou renforcer significativement la confiance dans les juridictions ;
- s'assurer que la loi s'applique à tous, sans exception, en réduisant le pouvoir de la présidence et de l'exécutif.

Sans justice indépendante, la réforme politique demeure illusoire.
Un État ne peut survivre durablement si ses juges sont perçus comme partie prenante des désordres qu'ils devraient arbitrer.

III. Permettre l'expression souveraine du peuple

Ce n'est qu'après ces deux étapes que le peuple peut réellement exercer sa souveraineté.

Un peuple ne parle pas librement :

- sous la contrainte institutionnelle ;
- sous la peur ;
- ni sous l'arbitraire ;
- ni dans l'ignorance de ses véritables obligations et droits.

Lorsque le Parlement est sain et que la justice est redressée, la parole populaire devient :

- possible ;
- légitime ;
- protégée ;
- juridiquement encadrée ;
- et politiquement opérante.

C'est alors, et alors seulement, que le Congo peut envisager une véritable sortie de crise par la voie du droit, dans le respect de la dignité de ses peuples et de l'unité choisie et assumée — dans la forme institutionnelle future.

Conclusion stratégique

Toute tentative d'inverser cet ordre —
par la rue, par les armes ou par des arrangements politiques précipités —
reproduira les cycles d'hypocrisie, de méfiance et d'instabilité observés depuis 1960.

Le redressement est possible.

Il sera long.

Il exigera maturité, discipline et patience.

Sans ce cheminement structuré, la spirale des crises continuera.